GROUPE D’ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES OEA/Ser.E

INITIATIVES DES SOMMETS DES AMÉRIQUES (GRIC) GRIC/O.6/INF.1/18

Sixième Réunion ordinaire de 2018 14 décembre 2018

28 novembre 2018 Original: espagnol

Lima, Pérou

ALLOCUTION DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENCE DU GRIC

(Par l’Ambassadeur Hugo De Zela, Vice-ministre des relations extérieures du Pérou)

Avant de commencer l’examen du premier point à l’ordre du jour, je voudrais souligner l’importance accordée par le gouvernement du Pérou à cette réunion et, par conséquent, au suivi et à la mise en œuvre efficaces de l’Engagement de Lima, qui a été adopté par acclamation par les chefs d’État et de gouvernement lors du Huitième Sommet des Amériques.

Pour le Pérou, les 57 mandats contenus dans ce document constituent une réponse frappante de nos gouvernements en faveur du renforcement de la gouvernance démocratique et de la lutte contre la corruption dans le Continent américain. Il s’agit par conséquent d’un engagement politique au plus haut niveau, destiné à la lutte contre ce fléau, qui demande la coopération internationale entre nos États.

Notre région a donné l’exemple au monde en adoptant la Convention interaméricaine contre la corruption il y a plus de vingt ans. Aujourd’hui nous continuons de réaffirmer ce leadership avec l’Engagement de Lima, qui comporte des mesures concrètes relatives à l’accès à l’information, au financement des partis politiques, à la transparence dans les travaux publics, à la récupération d’actifs, aux mesures contre la corruption et à la subornation internationale, notamment.

L’Engagement de Lima souligne, en outre, la coopération la plus large relativement à l’exécution d’enquêtes et aux procédures liées aux délits de corruption, ainsi qu’au respect de l’autonomie de nos institutions dans la poursuite de ceux-ci.

Tout ceci constitue un signe clair des gouvernements de la région en établissant une tolérance zéro pour la corruption. C’est également une démonstration de notre engagement et de notre ferme volonté de coopérer quand des cas de corruption se présentent, car ils constituent des menaces à la démocratie, à l’État de droit et au développement de nos peuples.

Le Mécanisme de suivi de l’Engagement de Lima contient une plateforme virtuelle, accessible à la population, sur laquelle les États enregistrent le degré de mise en application de chaque mandat. On disposera d’une banque de bonnes pratiques et de capacités techniques, outre des possibilités et des ressources en matière de coopération en la matière.

Ainsi, les citoyens en général connaîtront, de façon transparente, les progrès réalisés par les États concernant les engagements pris et, en même temps, les pays de la région pourront avoir accès à des offres de coopération et d’assistance technique par les institutions internationales.

Le Mécanisme établira également des synergies avec d’autres processus en la matière, comme ceux qu’inclut la Convention interaméricaine contre la corruption et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Il s’agit en définitive, comme l’a mentionné le Président de la République, monsieur Martin Vizcarra, de consolider un engagement politique contre la corruption au niveau international, et de coopérer au niveau régional à l’identification de façons nouvelles et plus efficace de lutter contre elle.

CMBRS01715F04